

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 03 AVRIL 2017**

ABSENT : M. Laurent CORBLIN (pouvoir à M. Michel QUENARDEL)

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- ❖ **VOTE**, les comptes administratifs 2016 de la commune et du lotissement, sous la présidence de M. Dominique BLONDEL :

**COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE ( budget principal) :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	469 941.10 €	
	Recettes	1 532 206.95 €	
	<b>Excédent</b>		<b>1 062 265.85 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	121 761.80 €	
	Recettes	140 920.53 €	
	<b>Excédent</b>		<b>19 158.73 €</b>
<b>RESTES À RÉALISER</b>	Dépenses	25 097.00 €	
	Recettes	0.00 €	
	<b>Déficit</b>		<b>25 097.00 €</b>

**SOIT UN EXCÉDENT GLOBAL DE L'ANNÉE 2016**      **1 056 327.58 €**  
(Excédent partiel d'un montant de 502 667 € inclus provenant de l'entité du lotissement.)

**COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT (budget annexe) :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	691 956.92 €	
	Recettes	2 221 296.01 €	
	<b>Excédent</b>		<b>1 529 339.09 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	1 669 309.06 €	
	Recettes	94 644.96 €	
	<b>Déficit</b>		<b>1 574 664.10 €</b>

**SOIT UN DÉFICIT GLOBAL DE L'ANNÉE 2016**      **45 325.01 €**  
(Reversement de l'excédent partiel d'un montant de 502 667 € déduit vers l'entité de la commune.)

**LE RÉSULTAT DE CLÔTURE DES BUDGETS COMMUNE ET LOTISSEMENT**  
**DE L'EXERCICE 2016 S'ÉLÈVE À    1 011 002.57 €**

(La ligne de trésorerie pour les travaux de viabilisation du lotissement étant remboursée en intégralité.)

❖ **AFFECTE LE RÉSULTAT 2016 DE LA COMMUNE** comme suit :

CONSIDÉRANT

Un excédent de fonctionnement de	1 056 327.58 €
Un solde d'exécution d'investissement positif de	19 158.73 €
Un reste à réaliser de	25 097.00 €
Entraînant un besoin de financement de	5 938.27 €

AFFECTE

Au compte 002 en recettes de fonctionnement	1 056 327.58 €
Au compte 001 en recettes d'investissement	19 158.73 €
Au compte 1068 financement de la section d'investissement	5 938.27 €

❖ **APPROUVE** les comptes de gestion 2016 de la commune et du lotissement dressés par Mme Laure PÉDRINI, inspecteur divisionnaire.

❖ **DÉCIDE DE FIXER** les taux des 3 taxes locales comme suit :

Taxe d'habitation	14.53 %
Taxe foncier bâti	19.85 %
Taxe foncier non bâti	9.40 %

afin d'assurer la neutralité fiscale auprès du contribuable en additionnant le montant des impôts communaux et intercommunaux avant et après la fusion. Ces taux ont été calculés par la Direction Générale des Finances Publiques au vu du transfert de charges de la commune vers la Communauté Urbaine de Grand Reims ce qui explique leur augmentation.

Pour information, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) votée par la Communauté Urbaine du Grand Reims figurera sur le même avis que la taxe foncière.

❖ **VOTE**, le budget primitif communal 2017, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

FONCTIONNEMENT	1 538 809.00 €
INVESTISSEMENT	905 417.00 €

❖ **VOTE**, le budget primitif 2017 du lotissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

FONCTIONNEMENT	1 093 850.00 €
INVESTISSEMENT	569 588.00 €

❖ **DÉCIDE** d'inscrire l'ensemble des rues dans une programmation de travaux de voirie auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims et du SIEM à partir de 2018.

Questions diverses :

- Rédaction d'un courrier à destination de la DDT afin de dénoncer son projet d'élaboration de la nouvelle cartographie des cours d'eau qui a pour but de classer un des fossés du territoire de Ludes en cours d'eau.
- Succès de la pièce de théâtre « Panique au Ministère » organisée par Lud'Attitude.
- Mlle Christelle SOHET a annoncé sa démission en tant qu'élue.

LE MAIRE,  
N. RULLAND